

Communiqué de presse

L'administration communale rouvre le 11 mai

Morges, le 5 mai 2020. Au cœur de la ville, l'administration communale morgienne reprend ses activités et rouvre ses réceptions le 11 mai prochain. La Municipalité a établi des plans de protection pour les différents services et pris les mesures qui relèvent de sa compétence, dans le cadre du déconfinement partiel décrété par la Confédération et le Canton. L'Exécutif se réjouit de cette nouvelle étape. Cette phase devra toutefois s'accompagner du respect strict des règles d'hygiène et de conduite.

Dès le 11 mai, en principe, les guichets de l'administration communale seront à nouveau accessibles sans rendez-vous, selon des modalités d'application fixées en fonction des différents services. Afin de respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique, des limitations d'accès dans certains secteurs pourront, cependant, être instaurées. La Municipalité prie la population de respecter les indications sur place, telles que les indications de cheminement ou le marquage au sol. À compter du 11 mai, les mises à l'enquête publique qui ont été suspendues (permis de construire, abattage arbres) sont remises à l'enquête publique avec le délai légal applicable à l'acte concerné.

Par ailleurs, la Bibliothèque municipale rouvre ses portes le 11 mai (voir site Internet pour les horaires).

En outre, le 11 mai marquera une augmentation de la mobilité, déjà constatée partiellement depuis le 27 avril. Pour cette raison, les feux de signalisation seront réactivés ce vendredi 8 mai.

Le Conseil communal siègera en juin

Le retour à la normale n'est toutefois pas pour tout de suite, met en garde la Municipalité. Ainsi, la séance du Conseil communal, prévue le 6 mai, est renvoyée au mois de juin dans une salle qui reste à configurer. Des discussions sont en cours avec le Bureau du Conseil communal afin de trouver une solution qui garantisse le respect des directives fédérales de distance physique.

Cartes journalières

La Municipalité offre la possibilité aux personnes ayant acheté des cartes journalières CFF et CGN auprès de la Ville de se les faire rembourser. Cette offre s'applique aux cartes journalières CFF et CGN non utilisées, valables à partir du 13 mars dernier et jusqu'au 10 mai.

Moyens d'information communaux

L'édition de juin du bulletin communal Reflets ne paraîtra pas ; un nouveau numéro sera initié dès que la situation le permettra. Dans l'intervalle, afin de proposer une information aussi actuelle que possible, la Municipalité mise sur les moyens de communication numériques tels que morges.ch - en particulier la rubrique spéciale morges.ch/coronavirus - le site morgesavenir.ch pour les grands travaux, l'application mobile Ville de Morges ainsi que les pages Facebook et LinkedIn de la Commune.

La Municipalité

Morges, le 5 mai 2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, tél. +41 +41 (0)78 744 77 09

Mme Emmanuelle Robert, chargée de communication, tél. +41 (0)78 625 94 69
